

ÉDITION 2022

# IPECA & MOI

LE MAGAZINE POUR BIEN VIVRE SA DEUXIÈME JEUNESSE

LA FILIÈRE AÉRO,  
prête à construire  
L'AVION  
DÉCARBONÉ  
DE DEMAIN

2023 :  
UNE NOUVELLE  
GAMME SANTÉ  
AFFINIT'AIR

LA SUCCESSION :  
UN SUJET À ANTICIPER  
ET PRÉPARER !

SE REMETTRE  
AU SPORT

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

# SOMMAIRE

## #2 Édito

## #3 L'interview

## #4 IPECA m'informe

## #10 IPECA m'accompagne

## #12 Mes démarches

## #14 Ma prévention

## #15 Ma couverture

## #16 Mes services

## #17 Mes actualités

## #19 Mes contacts

IPECA œuvre, depuis 75 ans, pour le bien-être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatiale civile et militaire. Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, collective ou individuelle, en santé comme en prévoyance.

# ÉDITO

## Prêts à accompagner la communauté aéronautique pour construire l'avion de demain !

Bonjour à tous !

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve pour cette 5<sup>e</sup> édition de notre magazine IPECA&Moi.

L'année 2022 a été une année de défis à plus d'un titre. À peine sortis d'une crise sanitaire sans précédent, nous voilà confrontés à une guerre aux portes de l'Europe qui impacte notre secteur et notre quotidien à tous : rupture d'approvisionnement de matières premières, allongement des délais de livraison de pièces détachées et composants, inflation, sobriété énergétique... Sans oublier les phénomènes climatiques inédits qui nous rappellent de plus en plus souvent l'urgence à agir.

L'année 2022 a aussi été sans conteste l'année où la filière aéronautique française a repris le chemin de la croissance avec de nombreuses commandes engrangées et une augmentation des cadences de production pour revenir au niveau d'avant crise sanitaire. Une fois de plus, le secteur a prouvé sa grande capacité d'adaptation, de rebond et d'innovation. Dans ce contexte, IPECA s'est totalement mobilisée aux côtés de la communauté aéro pour apporter un accompagnement sur-mesure et en adéquation avec les nouveaux besoins des entreprises, salariés et retraités, dans une logique d'approche globale. Nous avons continué à adapter nos offres en matière de santé et de prévoyance, nous avons innové pour mettre en œuvre des services toujours plus utiles et efficaces, et nous avons poursuivi le déploiement de notre politique de prévention avec la MSAé. Je pense naturellement à notre Observatoire de la Santé et Qualité de Vie au Travail (SQVT) dédié à la filière et à nos actions de prévention de terrain.

L'année 2022 a également été l'occasion de fêter les 75 ans de notre Institution. Née après-guerre, elle accompagne et suit l'évolution de la famille aéro depuis ses débuts : quelle aventure ! Une aventure que nous comptons bien continuer, toujours aussi engagés et passionnés, d'autant qu'un défi économique et environnemental de taille nous attend : construire l'avion connecté et décarboné de demain !

Bonne lecture !

Philippe Ricard,  
Directeur général



## 2022, une année chahutée, mais très constructive !



### **Philippe, 2022 a encore été une année inédite ?**

Oui, sans aucun doute ! On a quand même connu en une année la fin de la plus grave crise sanitaire mondiale depuis des siècles, le premier conflit européen depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec, au-delà du choc de la guerre, des conséquences très concrètes sur la vie de chacun et sur nos entreprises (inflation, pouvoir d'achat, crise énergétique, sobriété...), et c'est aussi l'une des années les plus chaudes de l'histoire. De nombreux acteurs de la filière et beaucoup de nos clients se sont mobilisés dans ce conflit et notre secteur a, une fois de plus, su faire preuve de résilience avec une vraie capacité de rebond. Nous concernant, nous avons continué à être très présents et en très grande proximité avec nos sociétaires, y compris les plus fragiles.

### **Les crises semblent au fond avoir été transformées en opportunités pour IPECA et le monde aéro ?**

Oui, je le crois profondément. C'est souvent quand on est « dos au mur » que l'on découvre l'étendue de nos capacités. Le philosophe Jean Viard, qui est intervenu il y a quelques mois dans une manifestation de prévention dédiée aux 55-75 ans, nous a rappelé combien les crises peuvent transformer, faire bouger les lignes, accélérer les transitions. Pour le monde aéro comme pour IPECA, je dirais sans conteste que cela nous a fait grandir. Nous avons relevé les défis successifs, nous nous sommes adaptés tout en continuant à innover pour toujours mieux accompagner nos clients (adhérents et participants) et maintenir, voire améliorer, notre qualité de service.

### **Ce contexte n'a évidemment pas épargné les assureurs. La question qui se pose naturellement est donc de savoir si vous avez dû augmenter vos tarifs ?**

Ces derniers mois, les sujets de la santé et de la prévoyance ont été remis au centre des préoccupations. Bien sûr, cette période a eu un impact fort sur l'économie et ce que l'on appelle « les équilibres techniques » de nos contrats, particulièrement sur le volet prévoyance, et en matière de frais de santé nous avons constaté post confinement un rattrapage des soins.

Plus globalement, à date, nous observons une hausse des prestations médicales et une augmentation des arrêts de travail. Pour préserver le mécanisme vertueux de mutualisation et la pérennité de nos couvertures sur le long terme, nous avons en effet dû modérément revaloriser les cotisations.

### **Vous faisiez allusion aux récentes « Rencontres de la Forme » pour les salariés et retraités de la filière, où en êtes-vous de votre politique et de vos actions de prévention ?**

C'est l'enjeu majeur de notre alliance avec la MSAé. En 2023, nous comptons continuer nos manifestations régionales, au plus proche de la communauté aéro, espace, défense. Nous allons également finaliser les travaux de notre Observatoire Santé et Qualité de Vie au Travail (SQVT) pour mettre en évidence les premiers résultats et actions à prioriser et nous préparons aussi une nouvelle offre seniors dédiée.

### **Vous travaillez à la sortie d'une nouvelle offre santé individuelle ?**

### **Qu'aura-t-elle de nouveau ?**

Oui, comme nous l'avons toujours fait, il nous faut sans cesse innover et s'adapter aux besoins de nos assurés. À titre d'exemple, nous avons opté pour élargir la liste des professionnels de santé en matière de médecine douce, renforcé nos couvertures dentaire et optique, apporté une modularité et des niveaux de couverture plus larges. Nous continuons bien évidemment à appliquer ce qui fait notre valeur et notre différence, le principe de solidarité intergénérationnelle pour permettre à chacun d'avoir une couverture complète et accessible, quel que soit le budget et l'âge. Cette solidarité s'illustre notamment par un tarif unique à la souscription quel que soit l'âge.

### **Pour finir, 2022 a aussi fêté un événement particulièrement heureux : les 75 ans de l'Institution ?**

Oui, tout à fait, le 7 octobre dernier, IPECA a soufflé ses 75 bougies ! Une petite institution née après-guerre, qui a accompagné tout le développement de la filière aéronautique et spatiale, devenue aujourd'hui l'assureur de référence de la famille aéro, c'est une aventure incroyable ! Nous la devons d'abord à toutes les femmes et les hommes qui ont construit cette saga, tous les salariés qui ont bâti et continuent à bâtir cette industrie qui fait notre fierté nationale, enviée partout dans le monde. Et pour IPECA, à tous les participants et adhérents, tous nos assurés qui nous ont fait confiance durant toutes ces années, que je vous invite à découvrir sur notre chaîne YouTube\*. Il ravira, je le sais, tous les passionnés de l'aéro car notre histoire c'est d'abord celle de la grande famille aéro !

\* [bit.ly/3HnBuoJ](https://bit.ly/3HnBuoJ)

## Le principe de mutualisation en assurance

*L'assurance est un mécanisme vertueux dont l'origine en tant que « secours mutuel » ou « recherche de protection » remonte à la plus haute Antiquité. Si le principe est simple, les mécanismes déterminant le montant de la cotisation sont complexes. Pour comprendre la base du fonctionnement de l'assurance, il faut s'intéresser à deux concepts : la mutualisation des risques et la loi des grands nombres.*



### Qu'est-ce que la mutualisation des risques ?

L'assurance est une invention merveilleuse dont la clé de voûte est la mutualisation des risques. C'est un principe fondateur qui se base sur le fait qu'un « danger » est susceptible de survenir. C'est ce que l'on appelle l'aléa. Le contrat d'assurance est alors qualifié de contrat dit « aléatoire » car on ne sait pas au départ, si le sinistre va se produire ou non. Le principe de mutualisation consiste ainsi en la répartition du coût de la réalisation des risques entre les membres d'un groupe d'assurés, qui partagent la même possibilité d'être victimes d'un sinistre.

C'est donc un principe de solidarité, très vertueux entre assurés qui est mis en place, et qui implique que chaque assuré verse sa cotisation sans savoir si c'est lui ou un autre assuré qui aura besoin d'être indemnisé. Cette solidarité mutuelle engendre deux autres concepts propres à l'assurance :

- // le concept indemnitare, ayant pour but d'éviter la spéculation qui fausserait les règles de la mutualité et l'équité entre les assurés;
- // le concept de gestion par répartition, qui induit le fait d'indemniser uniquement ceux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes ou cotisations collectées.

### Comment fonctionne la mutualisation des risques ?

Pour que la mutualisation des risques fonctionne, l'assureur doit faire en sorte de réunir un grand nombre d'assurés. Plus la mutualité est importante, plus la compensation est facilitée. Et cela permet également d'établir des montants de cotisations ou primes accessibles à tous, y compris pour les assurés ayant une probabilité de survenance du risque importante. Néanmoins, ce mécanisme ne peut fonctionner qu'à deux conditions :

- // si l'équilibre entre les cotisations perçues et les sinistres indemnisés est respecté, ce que l'on appelle le ratio « sinistres / primes ». C'est sur la base de cet indicateur notamment que l'assureur peut être amené à augmenter les cotisations chaque année ;
- // si l'assureur réalise régulièrement des « affaires nouvelles » pour compenser l'érosion naturelle du portefeuille d'assurés (résiliations, disparition du risque, décès...).

Maintenir un équilibre entre les cotisations perçues et les sinistres indemnisés ainsi que veiller à continuer à faire entrer de nouveaux assurés sont donc essentiels pour assurer le versement des indemnités sur le long terme, protéger le principe vertueux de mutualisation et permettre au plus grand nombre de s'assurer, y compris les personnes fragilisées.





## LES MESURES PHARES DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2023

### 1) Renforcer le virage préventif

- proposer des rendez-vous de prévention aux âges clés (20-25 ans, 40-45 ans et 60-65 ans) ;
- faciliter l'accès à la contraception d'urgence pour les femmes majeures ;
- simplifier l'accès à la vaccination en multipliant les opportunités vaccinales.

### 2) Améliorer l'accès à la santé

- rénover la vie conventionnelle ;
- simplifier et renforcer la coordination de l'installation des professionnels de santé ;
- encadrer l'intérim médical et paramédical en établissement de santé.

### 3) Mieux financer les modes d'accueil du jeune enfant

- répondre aux besoins des familles monoparentales pour les enfants de plus de 6 ans ;
- diminuer le coût du recours à une assistante maternelle pour les parents.

### 4) Construire la société du bien vieillir chez soi

- ajouter deux heures de vie sociale par semaine dans les plans d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie ;
- financer des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées en situation de handicap.

### 5) Lutter contre la fraude sociale

- améliorer la prévention et la détection des fraudes ;
- renforcer les sanctions contre la fraude des professionnels de santé ;
- accroître le rendement et l'effectivité du recouvrement des créances.

Source : [securite-sociale.fr](https://securite-sociale.fr)

## Les enjeux et perspectives 2022 - 2035 de la filière aéronautique

### L'aéronautique : un symbole de fierté et d'excellence française

L'histoire de l'aviation est faite d'ambition et de progrès, réalisés grâce au savoir-faire et à l'inventivité de ses ingénieurs, de ses scientifiques et de ses techniciens. L'attachement des Français à leur industrie aéronautique est profond. Pour 87 % d'entre eux, l'avion est synonyme de voyages, de découvertes, mais aussi de prouesses technologiques. Et plus de 9 Français sur 10 voient en la filière une vitrine d'excellence du savoir et du savoir-faire français à l'international. De par son histoire, sa culture et son industrie, la France est indéniablement une nation-phare du monde de l'aviation. Elle a pour ambition de continuer à l'être.

### Un secteur stratégique de l'économie française

La France est avec les États-Unis l'un des rares pays occidentaux à pouvoir assurer la construction d'un avion de ligne de bout en bout. La moitié des courts et moyens courriers de la flotte mondiale, les trois-quarts des moteurs de ces appareils et près de 50 % des longs courriers, sont issus de nos industries. L'aéronautique est un secteur stratégique et un vrai levier de croissance pour l'économie française. L'aviation civile, construction aéronautique incluse, contribue à plus de 4 % du PIB national (2020). Avec plus de 1 300 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national, la filière possède un tissu dense et performant d'entreprises, grands groupes, ETI, PME et de laboratoires. La filière représente, début 2021, plus de 300 000 emplois directs et indirects très qualifiés (ingénieurs, techniciens, compagnons).

### Vers un avion décarboné

Grâce aux efforts entrepris au cours des dernières décennies, la performance environnementale du transport aérien ne cesse de s'améliorer. En 2008, le transport aérien international



s'est engagé à réduire massivement son empreinte carbone.

Cet engagement a conduit l'OACI, l'agence de l'ONU pour l'aviation civile, à définir à son tour trois objectifs : gagner 2 % d'efficacité énergétique par an ; atteindre une croissance « neutre en carbone » ; diviser par 2 les émissions du transport aérien à horizon 2050 par rapport au niveau de 2005. Aujourd'hui, le secteur est confronté à un double défi économique et environnemental pour construire l'avion de demain. Un avion qui sera décarboné, digital et connecté et pour lequel l'industrie aéronautique française a l'ambition d'être le principal contributeur. La

filiale travaille déjà sur différentes options pour faire le choix stratégique sur le couple avion énergie optimal vers 2025, avec une entrée en service en 2035. Pour les court-moyens courriers, soit 70 % de la flotte mondiale, deux scénarios seront étudiés : un avion ultra-sobre offrant une rupture sur la consommation ou un avion « en rupture » à hydrogène visant le zéro-émission. Pour les longs courriers, la démarche consiste à développer un avion ultra sobre et à promouvoir l'incorporation de carburants durables (biocarburants, carburants de synthèse issus de l'électricité renouvelable, hydrogène).

Source : GIFAS

# DÉCOUVREZ L'APPLICATION MyIPECA

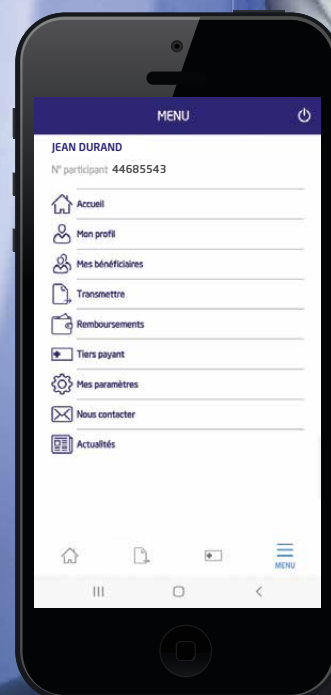
Toutes vos informations santé et prévoyance  
à portée de main !

NOUVELLE  
VERSION

DISPOSEZ À PORTÉE DE MAIN DE VOTRE CARTE  
DE TIERS PAYANT

CONSULTEZ LE DÉTAIL DE REMBOURSEMENTS  
ET DÉCOMPTES PRÉVOYANCE

ENVOYEZ VOS PIÈCES ADMINISTRATIVES GRÂCE  
À LA FONCTION « TRANSMETTRE UN DOCUMENT »



Cette application est dédiée à tous les  
participants IPECA PRÉVOYANCE.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT  
L'APPLICATION SUR :



Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité  
de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.  
IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel 75740 Paris cedex 15. [ipeca.fr](http://ipeca.fr)

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

## La retraite : un vrai cap à passer et à préparer

*Chaque année, près de 700 000 personnes quittent le monde du travail et démarrent une nouvelle vie : la retraite. Un cap parfois difficile à passer qui peut générer de l'inquiétude et du stress.*

### Une étape de vie différente pour chacun

Le départ à la retraite n'est jamais appréhendé de la même façon d'une personne à l'autre, et dépend notamment du milieu d'origine, de l'emploi occupé, des conditions de travail, de l'état de santé, de la manière dont on y est préparé, des capacités d'adaptation ou encore de l'entourage. Pour certains, c'est une forme de victoire sociale attendue après de nombreuses années de bons et loyaux services, pour d'autres, c'est une délivrance, une libération des contraintes professionnelles. Pour une 3<sup>ème</sup> catégorie c'est une transition redoutée, une rupture dans la trajectoire de vie ayant un impact réel et engendrant de vraies difficultés.

### Des impacts physiques et psychologiques

On entend beaucoup parler de risques psychosociaux s'agissant de la période de vie au travail, mais qu'en est-il des risques psychosociaux inhérents au départ en retraite ? Pour de nombreuses personnes cette étape de vie, trop souvent peu ou pas préparée, peut s'accompagner de troubles physiques ou psychologiques. La sensation que le « corps lâche », se sentir moins dynamique, se sentir plus fatigué par la perte de rythme, etc. Ce sont autant de « symptômes » qui sont très souvent ressentis lors du passage à la retraite. D'un point de vue psychologique, il peut y avoir un sentiment de perte de repères, d'intérêt, d'identité celle-ci ayant été pendant de longues années définie par le rôle et les fonctions au travail, voire, une sensation de vide. Le second impact majeur peut être une image de soi fragilisée, une perte de confiance en sa capacité à faire d'autres choses, un renoncement à ses envies et ses projets ou encore un remplissage







du temps libre par tout et n'importe quoi. Fondamentalement, on ne sait plus qui on est.

### Préparer sa retraite : une nécessité

Pour éviter un passage à vide et aborder sereinement votre retraite, il faut tout simplement prendre le temps de la préparer. Voici quelques conseils pratiques.

- Un an et demi avant de raccrocher, prenez le temps de réfléchir à votre mode de vie et vos attentes. Essayez d'envisager quelles activités prendront le relais.
- Anticipez les changements : ne plus fréquenter certains endroits, collègues ou clients peut s'avérer difficile. Pensez à entretenir et élargir votre cercle social.
- Repensez vos habitudes de couple, réorganisez les « territoires » de chacun.
- Prévoyez une période d'adaptation de 6 mois à 1 an.
- Vous pouvez éprouver de la nostalgie, de la fatigue ou un sentiment de déprime. N'hésitez pas à exprimer vos ressentis à vos proches.
- Apprenez à dire non. Ce n'est pas parce que vous êtes retraité que vous devez accepter de rendre service à tout le monde sur tout et n'importe quoi !

## LES BONS RÉFLEXES POUR RESTER EN FORME



La sédentarité guette 50 % des retraités, contre 31 % des 18-64 ans. Après 65 ans, les seniors font 22 % de pas en moins que leurs cadets.

Voici quelques conseils pour préserver votre capital santé et avoir la forme :

- limitez les transports motorisés, les ascenseurs, la télévision ;
- faites vos déplacements à pied ou en vélo dès que vous le pouvez ;
- accompagnez vos amis ou vos petits-enfants dans leurs activités et sorties ;
- essayez de trouver une activité sportive que vous aimez à pratiquer régulièrement.

## Quelques conseils pour être bien dans sa tête !

*La nouvelle année s'accompagne traditionnellement de bonnes résolutions. Et si en 2023, on se concentrait sur notre santé mentale ? Voici quelques conseils pour vous sentir mieux au quotidien.*



### **Avoir une bonne qualité de sommeil**

La bonne qualité de sommeil impacte directement votre disposition mentale au réveil. Elle est essentielle pour réduire le niveau général de stress et d'anxiété, mais aussi maintenir vos fonctions cognitives. Il est donc conseillé de dormir au moins sept heures par nuit et surtout ne pas se coucher trop tard. Passé 22 h, la récupération est moins bonne.

### **Faire des exercices de méditation**

Le cerveau a besoin de déconnecter et il faut savoir l'écouter ! Pour le reposer, vous pouvez pratiquer des exercices de méditation dits de « pleine conscience ». Cette pratique, inspirée de la méditation bouddhiste, consiste à focaliser son esprit sur le moment présent. La méditation vous invite, debout ou assis, à vous concentrer sur vos sensations ainsi que sur votre respiration.

### **Parler**

Cela paraît évident, mais il n'est pas si facile de savoir parler et de savoir écouter. C'est pourtant primordial ! Les discussions permettent d'exprimer les choses, de soulager son esprit, de mettre de l'ordre dans sa tête, de prendre de la distance.

### **Essayez de limiter l'accès aux informations**

Il y a aujourd'hui de nombreux moyens d'accéder à l'information, même trop ! Essayez donc de réduire le nombre d'informations que vous regardez, lisez ou écoutez quel que soit le canal. Coupez vos notifications, privilégiez deux à trois temps dans la journée dédiés à cela et évitez d'y revenir en continu.

# Comment se remettre au sport ?

*Envie de retrouver cette sensation de bien-être dans son corps ? Ne plus être essoufflé(e) ? Avoir la pêche au réveil ? Il est toujours temps de se remettre au sport, mais attention pas n'importe comment !*

## Conseil n°1 : Se fixer un objectif

Avant de vouloir se remettre au sport, il est essentiel de se fixer un objectif. La première question à se poser est donc : pourquoi je reprends le sport? Perdre du poids? Me sentir plus dynamique? Réduire mes douleurs de dos?

## Conseil n°2 : Bien s'entourer dès le départ

Quelques séances de coaching personnalisé sont idéales pour partir sur de bonnes bases. À défaut, un bilan de forme avec votre médecin et un bon entourage paramédical permet de réduire les risques d'une reprise inadaptée. Un(e) kinésithérapeute ou un(e) ostéopathe peut vous aiguiller sur les exercices à privilégier.

## Conseil n°3 : Choisir son sport

### *Quel sport pour perdre du poids?*

Pour brûler les graisses de manière efficace, favorisez les activités qui sollicitent votre rythme cardiaque telles que la course à pied, la boxe, la natation, le cyclisme ou encore la corde à sauter.

### *Quel sport pour se défouler?*

Le sport peut être un très bon moyen de se vider la tête car il engendre la libération d'endorphines. Là encore, la course à pied a toute sa place. Pensez aussi au sport de raquettes comme le squash, le padel ou le tennis qui ont l'avantage d'avoir un côté ludique.

### *Quel sport pour se tonifier?*

Pour se tonifier, il faut une activité dynamique qui sollicite l'ensemble du corps. À cet égard, la salle de musculation est tout indiquée. Vous y trouverez tout l'équipement nécessaire : rameur, tapis de course, rack de musculation, vélo elliptique... Il est en revanche indispensable de se faire encadrer pour avoir un programme personnalisé et progressif. Vous pouvez également vous diriger vers la natation.

### *Quel sport pour se détendre?*

Si vous souhaitez vous relaxer tout en travaillant votre physique, dirigez-vous vers le Yoga ou la méthode Pilate. La randonnée est également une activité très complète.

## Conseil n°4 : Toujours s'échauffer

L'échauffement est obligatoire pour préparer doucement l'ensemble du corps. Il est nécessaire de faire monter le rythme cardiaque pour préparer le cœur à l'effort et augmenter l'oxygénation de tous les organes.

L'enjeu : sécuriser la pratique.

## Conseil n°5 : Trouver votre rythme

Au démarrage, inutile de faire de longues séances jusqu'à épuisement! Vous retrouverez la forme en vous tenant à des séances courtes et régulières. Démarrez par de petites séances de 10 à 15 minutes tous les jours et augmentez progressivement. L'idéal? Entre 1 et 3 séances par semaine de 45 minutes à 1h. Dans tous les cas, veillez à avoir des moments de récupération.

## Conseil n°6 : Soyez patients

Gardez à l'esprit qu'il n'y aura pas de résultats immédiats. Ne brûlez pas les étapes et restez à l'écoute de votre corps

## L'ALIMENTATION, GAGE DE RÉUSSITE POUR LA REPRISE DU SPORT !



Les aliments essentiels à un repas équilibré :

- féculents à chaque repas (pain, pâtes, riz, lentilles, pommes de terre...)
- fruits et légumes : au moins 3 par jour ;
- produits laitiers : 2 à 3 par jour ;
- viandes, poissons, œufs ou associations légumineuses-céréales pour les végétaliens : 1 à 2 par jour ;
- matières grasses : à limiter, et privilégier l'apport d'oméga 3 et oméga 9 ;
- boissons : eau sans modération.

Et surtout zéro frustration : un petit écart de temps en temps ne fait pas de mal, l'équilibre se fait sur la durée... !



## La succession : un sujet à anticiper

*Préparer sa succession, ce n'est pas seulement envisager de transmettre son patrimoine après son décès, c'est aussi mettre sur pied une transmission anticipée de ses biens, de son vivant. Le point sur la démarche à adopter.*



### Faut-il préparer sa succession?

Préparer sa succession est un acte de prévoyance. C'est l'occasion d'envisager toutes les conséquences de votre disparition pour votre conjoint ou vos enfants, de réfléchir en cas d'absence d'héritiers proches, de désigner le ou les bénéficiaires de vos contrats d'assurance vie ou encore de prendre des dispositions qui vous tiennent à cœur (cérémonial d'enterrement, don d'organe). Le souhait de la plupart d'entre nous est de transmettre le fruit de son travail et ce dont nous avons nous-mêmes hérité dans les meilleures conditions possibles.

### À qui vont les biens?

La première question à se poser : à qui iront mes biens? La loi a prévu quels sont les héritiers appelés à succéder, et dans quel ordre : les descendants directs; s'il n'y en a pas, ce sont les ascendants (parents, grands-parents) et collatéraux privilégiés (frères, sœurs, neveux, nièces). La loi prévoit également la part revenant à chacun. Il peut être fait application soit du principe de la représentation (par exemple des petits enfants, qui viennent à la place de leur père ou de leur mère, et se partagent sa part); soit du degré de parenté (un héritier plus proche

en degré excluant un plus éloigné). Quant au conjoint survivant, il occupe une place à part. Ce qu'il recueille est plus ou moins important en fonction des héritiers rencontrés.

### Peut-on choisir ses héritiers?

Vous êtes libre de désigner vos héritiers, et la part qui leur reviendra. Néanmoins, sachez que certains héritiers bénéficient d'une « réserve ». C'est-à-dire d'une part d'héritage qu'il n'est pas possible de leur enlever. C'est le cas pour les enfants ou leurs descendants s'ils viennent à la succession. Par ailleurs, ne perdez pas de vue



que les concubins et les co-pacsés ne figurent pas parmi les héritiers, ni les enfants de votre conjoint même si vous les avez élevés.

## Le testament

Dans la majorité des cas, le testament est le moyen privilégié pour désigner ses héritiers. Vous pouvez le rédiger vous-même sans faire appel au notaire. Mais il n'est pas rare qu'un testament soit perdu, détruit par un héritier déshérité, nul (défaut de signature), ou inapplicable (mauvaise rédaction, multiplicité de legs particuliers...). Il est donc très important de demander conseil à un notaire avant de le rédiger. Privilégiez également de le déposer chez lui : le notaire en assurera la conservation, et l'inscrira au fichier des testaments.

## Les droits de succession

Les droits de succession doivent être réglés dans les 6 mois. Ces droits peuvent comporter des tranches : les descendants peuvent être taxés à 5 %, puis 10 %, 15 %, et 20 % ; les frères et sœurs à 35 % puis 45 % ; les neveux et nièces à 55 %, et tous les autres (y compris concubin) à 60 %. Le conjoint et le co-pacsé sont totalement exonérés (uniquement en cas de décès). Il existe enfin une petite réduction de droits pour les héritiers ayant eux-mêmes 3 enfants ou plus.

## Les dispositions à prendre pour bien organiser votre succession

C'est à vous de contacter un notaire afin de faire une étude complète. La première tâche consistera à établir votre « bilan successoral » permettant d'identifier qui héritera, dans quelles proportions, et quels seront les droits à verser. Ce n'est qu'à partir de ce bilan qu'il pourra vous conseiller une ou plusieurs dispositions à prendre (mariage, pacs, donations, transmission partielle, changement du régime matrimonial, adoption, recherche d'exonérations ou abattements, etc.).



**CICLADE** est un service d'intérêt général créé en application de la Loi Eckert. Il permet de rechercher gratuitement les sommes issues de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance-vie inactifs transférés à la Caisse des Dépôts. Toute personne, de nationalité française ou non, peut être concernée. Cette personne peut être titulaire, souscripteur, adhérent, bénéficiaire ou ayant-droit. La recherche porte uniquement sur les comptes et assurances-vie ouverts en France Métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer ainsi que sur les comptes ouverts dans les Collectivités d'Outre-Mer.

<https://ciclade.caissedesdepots.fr/>

**AGIRA** : les assureurs ont mis en place auprès de l'AGIRA un dispositif de recherche de contrats obsèques afin de permettre en cas de décès à toute personne proche ou à l'entreprise funéraire de connaître l'existence d'un contrat obsèques souscrit par le défunt.

### Vous pouvez saisir l'AGIRA en ligne :

[formulaireobseques.agira.asso.fr](http://formulaireobseques.agira.asso.fr). L'AGIRA peut également organiser la recherche de contrats d'assurance vie en cas de décès, selon les dispositions prévues par la loi. Vous pouvez désormais saisir l'AGIRA en ligne.

[formulaireassvie.agira.asso.fr](http://formulaireassvie.agira.asso.fr)

## ASSOCIATION EMPREINTES

Parce que nous savons combien faire face au deuil est difficile, nous soutenons depuis 2020, l'association Empreintes qui propose une écoute et un soutien par téléphone, skype ou via un rendez-vous en face à face avec un accompagnant formé pour vous aider à faire face au deuil. Cette écoute téléphonique est nationale et gratuite, vous pouvez les joindre au 01 42 38 08 08 ou par e-mail : [accompagnement@empreintes-asso.com](mailto:accompagnement@empreintes-asso.com).

## Retour sur nos actions de prévention avec la MSAé

*Animée par la conviction que tout commence par la prévention, la MSAé a pour ambition d'être LE partenaire affinitaire, utile et durable de la santé et du bien-être de la filière aéronautique et spatiale civile et militaire. L'objectif étant de donner à chacun les clés pour préserver son capital santé en évitant la survenue de maladies.*

Vous avez été nombreux à nous retrouver aux journées de prévention qui se sont déroulées dans les nouveaux locaux de l'agence Toulouse/Colomiers. Ces journées se sont articulées autour de plusieurs ateliers animés par des professionnels :

- **atelier sur les risques cardiovasculaires**, avec un bilan de santé complet pour vérifier que tout va bien ;
- **atelier sur les troubles musculo-squelettiques**, avec présentation des gestes et postures à adopter pour votre bien-être au quotidien ;
- **atelier yoga des yeux**, avec la découverte d'exercices pratiques pour une détente visuelle efficace.

D'autres actions ont été menées durant l'année en entreprises pour les participants en activité (Airbus Hélicoptères/Marignane – CSE Airbus Atlantic/Montoir de Bretagne).

**Prochainement retrouvez nos actions de prévention sur le site [msae.fr](http://msae.fr).**

« Convaincus que la prévention est un métier à part entière, indispensable pour répondre aux besoins de protection sociale du secteur, nous donnons pour mission d'accompagner, les salariés et les retraités de l'aéronautique et de l'aérospatiale dans une vision 360°, avec une logique d'approche globale de la santé et du bien-être. »

**Stéphanie Barberot,**  
Directrice de la prévention de la MSAé.



« Nous entendons agir en tant qu'incubateur d'idées et laboratoire de déploiement d'actions de prévention multicanal pour favoriser la qualité de vie au travail, prévenir les risques psycho-sociaux, encourager la préservation du capital santé et le bien-être, ou mieux vivre la maladie et avancer en âge. La Personne est résolument au cœur de notre démarche. »

**Philippe Fraysse,**  
Président de la MSAé.

### Webinar yoga des yeux

Prendre soin de ses yeux au quotidien devient une priorité ! Vous avez été nombreux à nous rejoindre lors de la conférence en ligne pour découvrir et apprendre à réaliser des exercices simples et vivre un vrai moment de bien-être !

Vous pouvez retrouver tous nos replay sur notre chaîne  [bit.ly/3H3gr9p](https://bit.ly/3H3gr9p)

**Découvrez le yoga des yeux et ses bienfaits !**

**WEBINAR DU**  
**14.04.2022**



**Voir en  
replay**



# Ma couverture

## Nouveau

Dès avril 2023, nous lançons une toute nouvelle gamme santé « Affinit'Air » proposant une couverture plus large avec 4 niveaux de garanties, en continuant d'offrir de la modularité avec 3 renforts de garanties. Objectif : améliorer les remboursements sur les dépassements d'honoraires en audiologie, en hospitalisation, mais également en optique, sur les prothèses et implants dentaires, les cures et les médecines douces. L'objectif est d'être au plus proche de vos besoins. Fidèles à notre valeur de solidarité intergénérationnelle, nous conservons les principes de cotisations qui n'évoluent pas avec l'âge et d'accès aux différents niveaux de garanties sans limite d'âge.

De nombreux services sont également à votre disposition pour faciliter votre quotidien. Cette nouvelle gamme santé est exclusivement dédiée à notre communauté aéronautique et aérospatiale civile et militaire. Une vie à vous protéger, c'est notre engagement !

## Vous ne recevez pas nos invitations par email ?

Rendez-vous dans votre Espace Privé [ipeca.fr](#), rubrique Mon Profil puis cliquez sur « Consentements » et cochez OUI dans ACTUALITÉS & SERVICES :

« J'accepte de recevoir les informations d'actualités et de services relatives à mon contrat, de la part d'IPECA ».

## « Bien choisir sa complémentaire au moment de son départ en retraite » un rendez-vous trimestriel à ne pas manquer !

Depuis 2021, nous vous proposons des séances d'information à distance. Chaque trimestre, nous vous invitons à participer à ces webinars, véritables moments d'échanges et de partage où notre équipe de conseillers est à votre écoute et répond en direct à toutes vos questions. **Cette année encore vous avez été près de 1 222 salariés/retraités à y assister et nous vous en remercions.**

« Après chaque conférence, le replay de la conférence est adressé à nos participants, permettant ainsi de mieux intégrer les informations communiquées et de pouvoir s'approprier les réponses liées aux questions posées en fonction de chaque situation », précise Ludovic Pruvost, Responsable commercial.



### Nos participants en parlent :

« Animateurs dynamiques, accueillants et professionnels »

« Lors des échanges, il est plus agréable de discuter en visualisant le visage du chargé de clientèle, nous savons avec qui nous échangeons »

« Meilleure compréhension des offres et de leurs articulations »

« Mettre un visage sur un nom est aussi très important »

« Je comprends mieux ma complémentaire santé alors que je trouvais le sujet complexe »

« La présentation en direct des garanties et des services IPECA est complète, claire et intéressante, très utile pour mon passage à la retraite »

« IPECA innove avec ce format de réunions d'informations »

### 4 prochains webinars d'informations « retraités »

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

### PMSS 2023

(plafond mensuel de la Sécurité sociale)

Plafond annuel : 43 992 €

Plafond mensuel : 3 666 €

Plafond journalier : 202 €

soit une augmentation de 6,9 % par rapport au niveau de 2022.

### Retraite

Régime de base, régime général de la Sécurité sociale

Revalorisation : + 4 % avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour toutes les pensions de retraite

Minimum contributif de 684,14 € brut/mois pour moins de 120 trimestres cotisés

747,57 € brut/mois pour 120 trimestres ou plus cotisés

Plafond de ressources : 1 309,75 € brut/mois

### Minimum vieillesse

Plafond de ressources

Pour 1 personne seule : 11 533,02 €/an

Pour un ménage : 17 905,06 €/an

### Retraite complémentaire

Valeur annuelle de service du point

Agirc-Arrco : 1,3498 €

### Allocation Adulte Handicapé

956,65 €/mois

# Mes services

## « Opticien en ligne »

Vivez une révolution dans votre parcours de santé visuelle grâce à la première offre « Opticien en ligne ». Un service tout-en-un vous permet à la fois de tester votre vision en téléconsultation, d'essayer vos lunettes en ligne et les faire réaliser. Connectez-vous à votre Espace Privé pour prendre un rendez-vous avec votre opticien en ligne.

IPECA s'engage contre l'augmentation de la myopie dès le plus jeune âge, et vous offre un test de vue spécialement adapté à vos enfants ou petits-enfants, à partir de 4 ans.

Nous organisons également des ateliers « Yoga des yeux » via des conférences en ligne, un moment bien-être pour la découverte des exercices de relaxation visuelle à appliquer au quotidien.



## « SecondAvisMédical »

Vous vous posez des questions avant une décision médicale importante : dois-je me faire opérer ? Le traitement proposé à mon époux est-il adapté ? Est-ce le bon diagnostic ?

En cas de problème de santé sérieux (cancers, endométriose, maladies cardiovasculaires, problèmes orthopédiques, rhumatologiques ou respiratoires...), obtenez, en moins de 7 jours, un second avis médical d'un médecin référent spécialiste de la pathologie, vous permettant de faire le meilleur choix thérapeutique.

100 % sécurisé, ce service garantit l'accès à une haute expertise médicale pour plus de 650 maladies et est entièrement pris en charge par IPECA.



## « Téléconsultation médicale »

Devant l'enjeu majeur que représente la difficulté d'accès à un médecin, IPECA vous offre le service de téléconsultation pour répondre plus largement à vos besoins de santé dans des conditions de sécurité, de confidentialité et de qualité optimales.

Expliquez votre situation via la téléconsultation, et bénéficiez d'une prise en charge médicale de qualité graduée et coordonnée, sans vous déplacer.

Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7. Il vous suffit de vous connecter sur [medecinirect.fr](https://medecinirect.fr) ou via l'application mobile MédecinDirect. Vous échangez ensuite avec un médecin via le mode de contact de votre choix : vidéo, email ou téléphone.

## « Accompagnement du deuil »

Depuis 2020, IPECA soutient et accompagne l'association Empreintes, en tant que mécène, dans sa mission d'accompagnement des personnes et des familles en deuil. Vous souhaitez être écoutés, soutenus, informés, orientés en dialoguant avec un accompagnant ? Vous pouvez appeler la ligne d'écoute gratuite au : 01 42 38 08 08 ou écrire un email à : [accompagnement@empreintes-asso.com](mailto:accompagnement@empreintes-asso.com).

## « Assistance »

Votre offre d'assistance s'enrichit en cas d'accident ou de maladie entraînant une immobilisation, une hospitalisation dispensée en milieu hospitalier ou à domicile, ou un décès : conseil et accompagnement social, soutien psychologique, livraison en urgence des médicaments, transport d'un proche au chevet, prise en charge des animaux domestiques au domicile, etc. Une hospitalisation sereine et un retour au domicile en toute tranquillité pour vous et votre famille.

Pour en savoir plus sur tous vos services inclus dans votre garantie, connectez-vous à votre Espace Privé sur [ipeca.fr](https://ipeca.fr)

« Rubriques Applications et services/IPECA services »

### « TIERS PAYANT »

**Le tiers payant évite l'avance des frais à verser aux prestataires de soins et dans la plupart des pharmacies, cabinets médicaux, laboratoires d'analyses ...N'hésitez plus à télécharger votre carte de tiers payant dans votre Espace Privé pour toujours l'avoir à portée de main.**



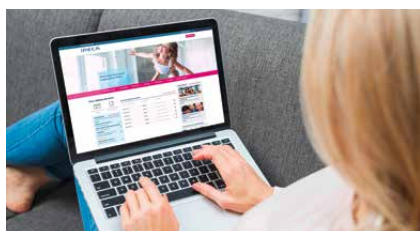


## IPECA dématérialise ses documents

Répondant aux nouveaux usages, IPECA a remplacé les envois postaux des documents de gestion par des envois électroniques. Ce mode dématérialisé est désormais privilégié par 85 % de nos clients, près de 340 000 demandes/documents transmis par l'Espace privé dont les documents - carte de tiers payant, décomptes de remboursement, simulations de remboursement sur devis, et autres attestations - leur sont transmis par email ou téléchargeables depuis leur Espace Privé ou MyIPECA.

Pour bénéficier de ce service qui facilite nos relations et prend soin de notre planète, il suffit d'ouvrir son Espace Privé et de se rendre dans la rubrique Mon Profil/Consentements/Documents de gestion et d'opter pour le mode « dématérialisation » des documents de gestion.

Pour plus d'explications, retrouvez le tout en images sur notre chaîne **YouTube** [bit.ly/3WzfaFQ](https://bit.ly/3WzfaFQ) ou saisissez directement Ipeca Prévoyance dans la barre de recherche.



### ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE PRIVÉ SÉCURISÉ SUR IPECA.FR



#### Créez votre compte pour bénéficier de toutes les fonctionnalités :

- Réaliser vos démarches
- Disposer de votre carte de tiers payant
- Suivre vos remboursements
- Trouver un professionnel de santé
- Accéder à tous vos services

### PUIS TÉLÉCHARGEZ VOTRE APPLICATION MyIPECA

#### Une application mobile pour :

- Consulter en un coup d'oeil vos remboursements
- Télécharger votre carte de tiers payant
- Envoyer vos pièces administratives



Cette application est dédiée à tous les participants IPECA PRÉVOYANCE. Téléchargez gratuitement l'application !



Pour toute question, vous pouvez joindre notre plateforme téléphonique au **0 977 425 425** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

### QUELQUES CHIFFRES

**91 000**

participants ont activé leur Espace Privé

**17 % des demandes santé** transmises via MyIPECA (+ 100 % en 1 an)

**58 000**

décomptes de remboursements téléchargés en 1 an

**85 %**

des participants couverts en santé en dématérialisation

**85 000**

cartes de tiers payant 2023 téléchargées en 1 mois !

**N'hésitez plus, adoptez !**

# Mes actualités

## La prescription des aides auditives par des médecins généralistes

Depuis la mise en œuvre de la réforme du 100 % santé, les remboursements de l'Assurance Maladie et de la complémentaire santé ont augmenté, permettant de ne plus avoir de reste à charge sur certains équipements d'aides auditives. De manière générale, seuls les généralistes qui ont suivi une formation spécifique en ontologie médicale pouvaient prescrire des équipements d'aides auditives. Du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le déroulement des formations des professionnels de santé, le gouvernement avait mis en place une dérogation permettant aux médecins n'ayant pas suivi une formation spécifique en ontologie de conserver la

capacité de prescrire des aides auditives. Cette dérogation a été repoussée jusqu'au 30 septembre 2022. Depuis cette date, les médecins généralistes qui souhaitent prescrire, en primo-prescription, des aides auditives à leurs patients, doivent avoir suivi un parcours de développement professionnel continu (DPC) en « Ontologie médicale » sans quoi ils sont tenus d'orienter les patients vers un médecin ORL.

Pour rappel, une ordonnance pour un appareil auditif est valable pour une durée d'un an. Elle pourra ensuite être renouvelée par un médecin généraliste ou un ORL. Toutefois, pour une prise en charge dans le cadre du 100 % santé, le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir qu'après une période de 4 ans.



## « MonPsy » : le nouveau dispositif de remboursement pour les séances chez le psy

Depuis le 5 avril 2022, la prise en charge des consultations chez le psychologue mise en place par IPECA PRÉVOYANCE de manière volontaire<sup>1</sup> pendant la crise sanitaire, est remplacée par le dispositif « MonPsy » de l'Assurance Maladie Obligatoire.

Le dispositif « MonPsy » est un dispositif de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 qui prévoit la prise en charge, par l'Assurance Maladie et les organismes complémentaires, des consultations de psychologues conventionnés sur prescription médicale, et dans le cadre d'un forfait renouvelable. Le coût des séances est à présent pris en charge par l'Assurance Maladie à hauteur de 60 % et de 40 % par IPECA. Il est accessible à tous les participants d'IPECA ayant souscrit un contrat responsable, après consultation préalable du médecin traitant, et auprès d'un psychologue participant au dispositif « MonPsy ».

Le remboursement s'applique dès l'âge de 3 ans pour 8 séances maximum chez un psychologue :

- 1 séance d'évaluation, en présentiel, à hauteur de 40 € ;
- 1 à 7 séances, en présentiel ou distanciel, à hauteur de 30 € pour chaque séance de suivi. Aucun dépassement d'honoraire ne peut être demandé en plus de ces tarifs. Pour se faire rembourser : envoyer la feuille de soins et le courrier du médecin à l'Assurance Maladie. Le règlement d'IPECA interviendra après réception des informations télétransmises par l'Assurance Maladie ou le décompte Sécurité sociale dans le cas où la télétransmission n'est pas mise en place. Pour trouver un psychologue partenaire « MonPsy », ou en savoir plus sur le dispositif, consulter le site [ameli.fr](http://ameli.fr).

<sup>1</sup>-La mise en place pour l'ensemble de nos assurés de la prise en charge de 4 consultations de psychologue, avec ou sans prescription médicale (dans la limite de 60 euros par séance).

## LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES PUBLIÉ

Après avoir entamé le 10 octobre dernier, les concertations avec les partenaires sociaux, la première Ministre a détaillé le contenu du projet de la réforme des retraites le mardi 10 janvier.

Les principales mesures de ce texte sont notamment :

- 1 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans à partir de 2030 (contre 62 ans actuellement) ;
- 2 le dispositif « carrières longues » et retraite anticipée est conservé avec des aménagements ;
- 3 la transition activité professionnelle et retraite sera favorisée ;
- 4 la revalorisation de la pension minimale au niveau de 85 % du SMIC net.

Le calendrier des futurs mois a été annoncé lors d'une conférence de presse. La réforme sera présentée au Conseil des ministres du 23 janvier, puis discutée au Parlement dès le mois de février pour une mise en application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.



# Mes contacts

## Comment nous joindre :

### par COURRIER

#### IPECA PRÉVOYANCE

5 rue Paul Barruel  
75740 Paris cedex 15

### par TÉLÉPHONE

#### Pour contacter vos conseillers IPECA :

**0 977 425 425\***

\*(appel non surtaxé)

### via IPECA.FR / via MyIPECA

Vous pouvez nous contacter ou nous adresser vos pièces administratives via votre Espace Privé dans la rubrique « Mes démarches ».

### SUIVEZ-NOUS SUR



Édition 2022.

Éditeur : **IPECA PRÉVOYANCE** / 5, rue Paul Barruel / 75740 Paris cedex 15

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Directeur de la publication : **Philippe Ricard**

Responsable de la rédaction : **Valérie Huckendubler-Petit**

Agence L'œil et la Plume - loeiletaplume.com

Crédit photo : **Adobe Stock**

Ce magazine est une éco-édition. Il est imprimé par une entreprise certifiée Imprim'vert et participant au programme PEFC.



### Tapez 0

Pour toute question concernant notre site internet

### Tapez 2

Pour découvrir nos offres individuelles ou renforcer vos garanties

### Tapez 3

Pour vos remboursements, une prise en charge ou un devis

### Tapez 4

Pour toute demande concernant vos informations personnelles, votre télétransmission NOEMIE ou votre carte de tiers payant

### Tapez 5

Pour tout autre service



## Nos agences en région :

### AGENCE TOULOUSE

1, bis allée Charles Cros - 31770 Colomiers - Du lundi au jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h / Fermée le vendredi

### AGENCE MARIGNANE

571 av Rhin Danube - 13127 Vitrolles - Du lundi au jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h / Fermée le vendredi

### AGENCE NANTES

#### nouvelle adresse

13 rue de la Rabotière - 44162 Saint Herblain - Du lundi au jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h / Fermée le vendredi

### INFO RÉGION

Chaque mois vous êtes **plus 100 participants** à venir rencontrer nos conseillères en région.

Nous sommes à votre écoute pour vous présenter nos solutions santé spécialement dédiées à la communauté aéronautique et aérospatiale civile et militaire.

ipeca.fr

# IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIALE CIVILE ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis 75 ans, pour le bien-être  
de la communauté de l'aéronautique et de  
l'aérospatiale civile et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur  
dans tous les domaines de la protection sociale  
complémentaire, **collective ou individuelle**,  
en **santé** comme en **prévoyance**.

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ GARANTIE DÉCÈS SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus :

**0 810 510 510** Service 0,05 € / appel  
+ prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15

Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité  
de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER